

Tarifs des prises de vue

I. Tarifs Les prix détaillés ci-dessous s'entendent TTC, pour une image.

		Diffusion <400 exemplaires		Diffusion de 400 à 5 000 exemplaires		Diffusion de 5 001 à 50 000 exemplaires		Diffusion de 50 001 à 100 000 exemplaires		Diffusion >100 000 exemplaires	
		Couleur	Noir et blanc	Couleur	Noir et blanc	Couleur	Noir et blanc	Couleur	Noir et blanc	Couleur	Noir et blanc
Monographies papier	Couverture	135 €	101,25 €	180 €	135 €	270 €	202,50 €	360 €	270 €	540 €	405 €
	Pleine page	45 €	33,75 €	60 €	45 €	90 €	67,50 €	120 €	90 €	180 €	135 €
	Vignette	22,50 €	16,90 €	30 €	22,50 €	45 €	33,75 €	60 €	45 €	90 €	67,50 €

		Diffusion <400 exemplaires		Diffusion de 400 à 50 000 exemplaires		Diffusion de 50 001 à 200 000 exemplaires		Diffusion de 200 001 à 500 000 exemplaires		Diffusion >500 000 exemplaires	
		Couleur	Noir et blanc	Couleur	Noir et blanc	Couleur	Noir et blanc	Couleur	Noir et blanc	Couleur	Noir et blanc
Périodiques papier	Couverture	135 €	101,25 €	180 €	135 €	270 €	202,50 €	360 €	270 €	540 €	405 €
	Pleine page	45 €	33,75 €	60 €	45 €	90 €	67,50 €	120 €	90 €	180 €	135 €
	Vignette	22,50 €	16,90 €	30 €	22,50 €	45 €	33,75 €	60 €	45 €	90 €	67,50 €

Publication électronique, livre électronique, web et applications mobiles*	60 €
----------------------------------------------------------------------------	------

*Le tarif de publication électronique d'un ouvrage également publié sous forme imprimée bénéficie d'une réduction de 50 %

Audiovisuel	150 €
-------------	-------

Exposition (hors catalogue et produits dérivés) *	180 €
---------------------------------------------------	-------

* Ce tarif comprend l'éventuelle utilisation de l'image sur le matériel de promotion de l'exposition : affiches, flyers, invitations, etc.

Publicité, communication tout supports	Sur devis
----------------------------------------	-----------

Produit dérivé	Pourcentage négocié sur le montant des ventes en fonction de l'économie du projet
----------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Fac simile et reproduction intégrale	Pourcentage négocié sur le montant des ventes en fonction de l'économie du projet
--------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

II. Conditions générales d'application des tarifs « Redevance d'utilisation »

1. Définitions

Constitue une **publication électronique** un document numérique, qu'il soit publié ou téléchargeable en ligne ou diffusé sur un support matériel. Lorsque l'image est insérée dans une vidéo, le tarif « audiovisuel » s'applique.

Entrent dans la catégorie **audiovisuel** toute utilisation de l'image au sein d'un document vidéo, quel que soit son mode de diffusion (cinéma, télévision, web, DVD, VOD, *etc.*)

Entrent dans la catégorie **exposition** les présentations de l'image sur tous supports d'exposition, hors catalogue et produits dérivés.

Entrent dans la catégorie **publicité communication** les présentations de l'image dans un contexte de présentation, promotion ou vente d'un produit ou service, de présentation ou promotion d'une personne, d'un organisme ou d'une société.

Constituent notamment un **produit dérivé** les affiches, cartes postales, calendriers, jeux de cartes, timbres, posters, papeterie, packaging, objets, supports de décoration.

Constituent la **reproduction intégrale d'un document** l'édition ou réédition à l'identique, la rematérialisation intégrale et l'impression à la demande, le livre électronique, *etc.*

2. Contenu de la redevance

La redevance comprend le droit de reproduction et de diffusion de l'image dans les limites définies par l'autorisation d'utilisation. Les éventuels travaux de reproductions (frais techniques) sont facturés indépendamment. La réimpression du document donne lieu à une régularisation du tarif appliqué lorsqu'elle entraîne un changement de tranche de diffusion. La réédition du document donne lieu à une nouvelle autorisation d'utilisation.

3. Application des tarifs

Avec l'accord du directeur ou de son représentant, une exonération partielle ou totale est possible pour des utilisations non commerciales et visant notamment à la mise en valeur du patrimoine, à la diffusion du savoir scientifique ou contribuant à la vie culturelle et associative.

La mention de l'établissement est obligatoire sous la forme : « Bibliothèque Sainte-Geneviève (Paris) ».